

CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
PROCÈS-VERBAL DU 08 AVRIL 2024 à 18h00
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Gilbert VARRENNE – Chantal PAIRE – Gérard MIGNARD – Patricia VILLA – Renée GUERIN – Sylvie BAS

Absents ayant donné mandat : Sabine DERVIN à Gilbert VARRENNE – Daniel MOUSSERIN à Patricia VILLA – Florence FOREST à Renée GUERIN – Bernard BESSEY à Sylvie BAS – Martine BESSEY à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sylvie BAS

Quorum : 6	Présents : 6	Votants : 11
------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2023

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Bilan chiffré du repas des aînés et des colis
2. Point sur le portage des repas
3. Prévisions des activités 2024
4. Affectation du résultat 2023
5. Vote du Compte administratif et du Compte de gestion 2023
6. Vote du budget 2024
7. Questions diverses

1. BILAN CHIFFRÉ DU REPAS DES AÎNÉS ET DES COLIS

Grilles dindes de Noël : Bénéfice de 514,52 €.

7 grilles ont été vendues soit 700 € sous déduction de l'achat de 7 dindes pour 185,48 €.

Repas des aînés du 5 décembre 2023 : le coût est de 1 984,43 € (pour 97 personnes).

Colis pour personnes non présentes au repas : le montant est de 444,50 € (pour 5 colis pour 2 personnes et 12 colis pour 1 personne).

Boîtes de chocolats : 10 boîtes ont été portées pour un coût de 76,30 €

M. le Président fait part à l'assemblée des courriers de remerciements reçus en mairie.

2. POINT SUR LE PORTAGE DES REPAS

À ce jour, 13 repas sont portés quotidiennement pour des habitants de la commune.

3. PRÉVISIONS DES ACTIVITÉS 2024

Il est proposé de refaire les plats à emporter, la date est fixée au 6 octobre 2024 ainsi que les grilles de Noël avec des dindes à gagner.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Après reprise des résultats antérieurs, les résultats de clôture sont les suivants :

- Comptes d'investissement : 1 880,79 €
- Comptes de fonctionnement : 17 601,61 €

Il est ensuite procédé au calcul de l'excédent antérieur, à reporter sur le budget de fonctionnement 2023.

Comme il n'y a pas de reste à réaliser, le résultat positif du compte d'investissement demeure fixé à 1 880,79 €.

L'excédent du compte de fonctionnement peut donc entièrement être reporté sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2024 soit : 17 601,61 €.

5. VOTES DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte administratif est présenté par Mme Chantal PAIRE :

Le budget de fonctionnement s'établit en recette à 12 813,67 € et en dépenses à 44 719,45 €.
Le budget d'investissement s'établit en dépenses à 2 248,96 € il n'y a pas de recettes.

M. Le Président quitte la salle pour le vote du Compte administratif.
Le Compte administratif du budget CCAS est adopté à l'unanimité des votants.

Compte tenu des chiffres ci-dessus, le résultat du compte de fonctionnement fait apparaître un déficit de 31 905,78 € et celui du compte d'investissement un déficit de 2 248,96 €.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

6. VOTE DU BUDGET 2024

Le budget primitif d'investissement présenté pour 2024 s'élève à 3 268,50 € en recette et dépenses, dont 3 268,50 € de dépenses nouvelles, financées par le prélèvement sur le compte de fonctionnement 2024 pour un montant de 1 000,00 €, du remboursement de TVA pour 387,71 € et de l'excédent d'investissement pour 1 880,79 €.

Ce budget primitif d'investissement 2024 est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif de fonctionnement 2024 présenté s'établit à 21 797,61 € en recettes et dépenses.

- Charges à caractère général : 7 600,61 €
- Charges de personnel : 250,00 €
- Virement à la section d'investissement : 1 000,00 €
- Charges de gestion courante : 12 947,00 €

Pour les recettes :

- Excédent antérieur reporté : 17 601,61 €
- Produits des services : 2 796,00 €

- Produits exceptionnels : 1 400,00 €

Ce budget primitif de fonctionnement 2024 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Affiché et publié le 27/06/2024

Le Président,
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,
Sylvie BAS



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640